



Assurance-vie : quels supports pour un bon rapport rendement-risque

La cause à force d'être entendue tient du leitmotiv : quiconque cherche à rentabiliser au long cours son assurance-vie n'a d'autre alternative que d'y injecter une part d'unités de compte (UC). Mais la mise en pratique de ce principe continue de soulever bien des questions aux assurés soucieux de préserver l'équilibre rendement/risque de leur contrat.

La cause à force d'être entendue tient du leitmotiv : quiconque cherche à rentabiliser au long cours son assurance-vie n'a d'autre alternative que d'y injecter une part d'unités de compte (UC). Mais la mise en pratique de ce principe continue de soulever bien des questions aux assurés soucieux de préserver l'équilibre rendement/risque de leur contrat.

Pour éviter les principaux écueils, quelques réflexes de base s'imposent : bien doser son allocation en fonction de son aversion au risque et de son horizon de placement, cibler des UC aux frais visibles et à la volatilité maîtrisée en se référant à l'échelle de risque de 1 à 7 indiquée dans les documents d'information, clés pour l'investisseur.

Enfin, il ne faut pas oublier que certaines solutions de diversification ancrées de longue date dans le paysage patrimonial continuent de faire leur preuve. Trois d'entre elles méritent à cet égard toujours l'attention.

1. La pierre papier

Sous réserve d'être souscrites sur une durée de huit à dix ans, les UC placées en parts de sociétés civiles de placement immobilier restent d'attractifs moteurs de performance. « Le rendement moyen 2021 des SCPI qui devrait s'établir selon nos estimations à 4,4 % a effacé la crise et après une année 2020 complexe, le marché fait preuve d'une grande résilience », juge Pierre Garin, directeur du pôle immobilier de Linxea. Certains acteurs caracolent même au-dessus de la barre des 5 % (+7,03 % pour Corum Origin par exemple).

Mais on le sait, les arbres ne grimpent pas au ciel et à l'heure où la crise sanitaire rebat sensiblement les cartes de l'immobilier tertiaire (bureaux et commerces notamment) miser sur la pierre papier exige plus que jamais de pouvoir sélectionner des acteurs solides aux portefeuilles bien ventilés tant sur le plan géographique que sectoriel.

On peut par ailleurs préférer aux SCPI classiques des OCPI (organismes collectifs de placement immobilier) plus composites (la part d'immobilier peut tomber à 60 %) ou encore des parts de sociétés civiles immobilières. « L'actif net des sociétés civiles supports d'unités de compte immobilières atteignait fin 2021 18,6 milliards d'euros en hausse de 24 % par rapport à 2020 », indique l'Aspim (association française des sociétés de placement immobilier).

« Les SCI souscrites dans le cadre de l'assurance-vie permettent d'associer un bon niveau de rendement à une liquidité permanente et une prise de risque relativement faible tout en offrant un niveau de diversification multithématique conséquent sur des secteurs porteurs comme la logistique, l'immobilier de santé ou encore l'aménagement de bureaux adaptés à la généralisation du travail hybride », résume Vincent Cudkowicz, cofondateur et directeur général de bienprevoir.fr et **Primaliance**.



2. Les fonds structurés

Conçus pour générer de la performance tout en protégeant le capital initialement investi, les fonds structurés font souvent leur miel de la volatilité des marchés. Les offres du moment sont, dans leur grande majorité, de type « autocall ». Construites sur des durées variables (cinq à douze ans) et garantissant à terme le capital placé sous réserve que l'indice de référence du fonds n'enfoncé pas un seuil prédéterminé de baisse (-30 % à -50 % en général), ces formules avec rappel ménagent des fenêtres de sortie anticipée (annuelle, trimestrielle, mensuelle) : si les marchés sont bien orientés le souscripteur récupère alors sa mise de départ (moins les frais) majorée d'un coupon qui est actuellement promis aux alentours de 5 %.

Ces fonds toutefois n'ont rien de magique. Ils reposent sur des modes de gestion complexes (combinaison d'instruments de taux et de prises d'options sur dérivés), intrinsèquement porteurs d'un risque susceptible de s'aiguiser sous l'effet des tensions inflationniste, obligataire et boursière qui agitent actuellement les marchés. Il convient donc de bien identifier leur fonctionnement et de les doser avec soin.

3. Les fonds patrimoniaux

Un temps en déclin, les fonds flexibles « patrimoniaux », sont-ils en passe de retrouver du lustre dans le cadre de l'assurance-vie ? « Incontestablement, ce type de support fait sens dans une conjoncture boursière mouvante, propice aux prises de bénéfices et à la diversification sur le moyen-long terme », observe Jean Paul Raymond, associé fondateur de Quantalys (groupe Harvest).

Ce spécialiste de l'analyse des produits financiers souligne toutefois l'importance de préciser ce que l'on entend par « patrimonial ». « Pour être digne de ce nom le fonds peut faire varier sa quote-part d'actions de 0 % à 50 % maximum, au-delà on change de registre ».

Elastiques par définition, les fonds patrimoniaux recouvrent des stratégies d'investissement fort variées en termes de classes d'actifs, de secteur d'activité mais aussi de répartition géographique avec à la clef une prise de risque de change supplémentaire « pour les fonds patrimoniaux d'envergure internationale exposés aux variations du dollar », note Jean Paul Raymond. Quant à la pertinence des allocations, elle se mesure à l'aune de différents indicateurs : performances sur 1, 3, 5 ans, pertes maximales sur trois ou cinq ans, ratio de Sharpe (rapport rendement/volatilité) et notation au long cours, liste à laquelle Jean Paul Raymond suggère d'ajouter « la prise en compte de critères ESG environnementaux et responsables dans la sélection de valeurs ».

Du flexible au disruptif

Certaines gestions flexibles font résolument le choix de sortir du champ bordé des fonds patrimoniaux pour aller chercher de la performance sur le terrain des petites capitalisations, du non-coté ou de la dette privée. Disponible dans plusieurs gammes de contrats (promues par AG2R La Mondiale, Apicil, Cardif France, Generali, Spirica ou encore la plateforme Nortia), le FCP Vatel Flexible, labellisé Relance, joue ainsi sur une double exposition en obligations et actions françaises (capitalisations inférieures à 1 milliard d'euros) susceptible dans les deux cas de varier de 0 % à 100 % avec une cible moyenne de 40 % sur des valeurs de capitalisation inférieures à 500 millions d'euros.

Cette stratégie porte ses fruits : en 2021 la valeur liquidative de fonds a progressé de 23,2 % (+ 14,8 % un an plus tôt) et sa performance cumulée depuis sa création en 2010 grimpe à +122,6 %, bien au-dessus de son objectif initialement fixé à 6 % par an. Lancée il y a tout juste un an et gérée par BNP Paribas Asset Management, l'UC Harmony Prime, creuse une veine similaire que ses promoteurs qualifient de « disruptive » en consacrant un tiers de son portefeuille en moyenne à l'économie réelle, dont 25 %



sous forme de dettes privées (infrastructures, immobilier d'entreprise performant sur le plan énergétique).

Laurence Delain

Emprunter pour l'achat d'un bien immobilier va coûter un peu plus cher aux ménages candidats à l'accession à la propriété. Un constat partagé par plusieurs courtiers en crédit au vu des baromètres de leurs banques partenaires publiés en février.

Epiphénomène ou tendance lourde ? Quelle corrélation entre conditions de crédit et hausse des taux longs ? Ce qu'il faut savoir.

